



COMPTE-RENDU SUCCINCT CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Présents à l'ouverture de la séance : Michel RUIZ, Marc LAURENT, Nicole DECOSTANZI, Georges AMBROSIANO, Jean-Marc RAGOT, Nadine CARLUS, Patrick EME, Michèle OLLIVE, Didier BREART, Hélène BERNAL, Sylvie ABEL, Denis CENTARO, Françoise SCHMERBER, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, Nathalie TANTI.

Absents-Excusés : Joëlle BRETON pouvoir à Hélène BERNAL, Claude MERINDOL pouvoir à Denis CENTARO, René CECCHINEL, David GIACCONE pouvoir à Jean-Marc RAGOT, Audrey GIROULET pouvoir à Nadine CARLUS, Nathalie MAUREL pouvoir à Hélène GAILLARD, Paul GATIAN, Chantal MAGISTRIS pouvoir à Sylvie ABEL, Jean-Pierre FUENTES.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** désigne Patrick EME, secrétaire de séance.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** approuve le PV du conseil municipal du 8 décembre 2025.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés par 23 voix pour et 1 abstention :** Jean-Luc FERNANDEZ, approuve les travaux de mise en sécurité et de confortement de l'Eglise. Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DSIL au taux de 30 % ainsi que l'aide du Conseil Départemental des BDR au titre de l'aide à la conservation des monuments historiques au taux de 50 %. Approuve le plan de financement suivant : coût total de l'opération : 355 235 € HT, subvention de l'Etat (30 %) 106 570 €, subvention du conseil départemental 177 617 €, autofinancement de la commune 71 048 €, TVA en sus à la charge de la commune. Précise que ces travaux seront réalisés au cours du dernier trimestre 2026.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité, par 17 voix pour et 7 voix contre :** Claude MERINDOL pouvoir à Denis CENTARO, Denis CENTARO, Nathalie MAUREL pouvoir à Hélène GAILLARD, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, approuve le dossier : travaux d'amélioration des équipements sportifs relatif à la rénovation complète du sol sportif et de l'éclairage du gymnase. Ce dossier prévoit également de relier l'exutoire de la toiture du gymnase au réseau pluvial du collège via une canalisation enterrée. Enfin il est prévu de réhabiliter l'éclairage du boulodrome. Sollicite l'aide du département au titre des Travaux de Proximité. Approuve le plan de financement suivant : Coût total de l'investissement global HT : 84 908 € ; Financement Départemental (70% des dépenses) 59 435 € ; Financement de la Ville de Gréasque 25 473 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2026.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, par 18 voix pour et 6 abstentions :** Claude MERINDOL pouvoir à Denis CENTARO, Denis CENTARO, Nathalie MAUREL pouvoir à Hélène GAILLARD, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, approuve le dossier : travaux sur les bâtiments communaux, l'environnement et le cadre de vie, relatif l'aménagement d'espaces d'accueil du public au centre technique municipal, à l'aménagement extérieur des logements sociaux communaux créés rue Amalbert, l'aménagement d'un sol souple sur la terrasse de la crèche et enfin la réfection du canal pluvial qui traverse le quartier des bastides. Sollicite l'aide du département au titre des Travaux de Proximité.

Approuve le plan de financement suivant : Coût total de l'investissement global HT : 83 089.95 € ; Financement Départemental (70% des dépenses) 58 162 € ; Financement de la Ville de Gréasque 24 927.95 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2026.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, approuve le dossier : aménagement du paysage urbain, relatif à la réalisation de deux fresques murales sur les transformateurs électriques, projet présenté et porté par le conseil municipal des Jeunes. Sollicite l'aide du département au titre des Travaux de Proximité. Approuve le plan de financement suivant : Coût total de l'investissement global HT : 6 336 € ; Financement Départemental (70% des dépenses) 4 435 € ; Financement de la Ville de Gréasque 1 901 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2026.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, approuve le dossier de sécurité routière suivant : aménagement de voies et de réseaux, relatif à la création d'un plateau traversant avec passage piétons sur l'avenue Ferdinand Arnaud et des travaux d'aménagement pour la sécurisation des rues de la Sarriette et de la Marjolaine. Sollicite l'aide du département au titre des Travaux de sécurité routière. Approuve le plan de financement suivant : Coût total de l'investissement global HT : 70 559.50 € ; Financement Départemental (80% des dépenses) 56 447 € ; Financement de la Ville de Gréasque 14 112.5 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2026.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, approuve le dossier de sécurité routière suivant : aménagement de voies et de réseaux, relatif au renfort de la signalisation de sécurité aux abords des écoles, la pose de radars feux sur l'avenue Jean Moulin et la fourniture et la pose de barrières sur le parking de la salle Jean Moulin en contrebas de la casquette du restaurant. Sollicite l'aide du département au titre des Travaux de sécurité routière. Approuve le plan de financement suivant : Coût total de l'investissement global HT : 37 361.16 € ; Financement Départemental (80% des dépenses) 29 888 € ; Financement de la Ville de Gréasque 7 473.16 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2026.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, approuve le dossier portant sur des équipements pour la Police Municipale et la Réserve Communale de Sécurité Civile, relatif à l'acquisition de matériel afin de compléter l'équipement des bénévoles de la Réserve Communale, et de renouveler les gilets pare-balles et le remplacement des armes de la Police Municipale. Sollicite l'aide du département pour l'aide aux équipements pour la sécurité publique. Approuve le plan de financement suivant : Coût total de l'investissement global HT : 9 040.75 € ; Financement Départemental (60% des dépenses) 5 424 € ; Financement de la Ville de Gréasque 3 616.75 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2026.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, approuve le dossier portant sur les équipements de vidéoprotection et de prévention contre les intrusions, relatif à l'installation d'une alarme anti-intrusion pour le bâtiment abritant le syndicat d'initiative et pour le bâtiment de l'hôtel de ville. Sollicite l'aide du département pour l'aide aux équipements pour la sécurité publique. Approuve le plan de financement suivant : Coût total de l'investissement global HT : 7 942 € ; Financement Départemental (60% des dépenses) 4 765 € ; Financement de la Ville de Gréasque 3 177 €. Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ces travaux sachant que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2026.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, approuve l'acquisition d'un véhicule utilitaire électrique frigorifique pour un montant total de 45 108.60 € HT. Approuve la demande de subvention auprès du Conseil Départemental des BDR.

Approuve le plan de financement suivant : Coût de l'acquisition : 45 108,60 € HT, subvention du CD13 (à 60%) : 27 065 €, Reliquat à la charge de la commune : 18 043,60 €, TVA en sus à la charge de la Commune.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité**, valide le nouveau PEdT – Plan Mercredi pour la période 2026-2030. Sollicite l'agrément des services de l'Etat et la validation de la CAF. Autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau PEdT – Plan Mercredi ainsi que tout document qui serait utile à la mise en œuvre de cet objectif.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité par 16 voix pour, 6 voix contre : Claude MERINDOL pouvoir à Denis CENTARO, Denis CENTARO, Nathalie MAUREL pouvoir à Hélène GAILLARD, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, et 2 abstentions : Didier BREART, Jean-Luc FERNANDEZ**, approuve le protocole d'accord transactionnel entre la Commune et les Consorts Blachère et les sociétés qu'ils représentent relatif aux affaires qui les intéressent.
- **Le Conseil Municipal, à la majorité par 17 voix pour, 6 voix contre : Claude MERINDOL pouvoir à Denis CENTARO, Denis CENTARO, Nathalie MAUREL pouvoir à Hélène GAILLARD, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Sandrine LEPRESLE, et 1 abstention de Jean-Luc FERNANDEZ**, approuve le protocole d'accord transactionnel entre la Commune, la Société Grand Delta Habitat et les consorts BLACHERE-MALLET et CALLA-FABBRI, concernant la renonciation à un recours à l'encontre du permis de construire délivré à Grand Delta Habitat en contrepartie d'aménagements spécifiques.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, par 19 voix pour et 5 abstentions : Nathalie MAUREL pouvoir à Hélène GAILLARD, Juan REVERTE, Hélène GAILLARD, Jean-Luc FERNANDEZ, Sandrine LEPRESLE, ouï l'exposé de l'adjointe au Maire déléguée à la Culture :** approuve le principe du partenariat avec Cultura pour le Salon du Livre. Autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec ainsi que tout document qui serait utile à la mise en œuvre de cet objectif.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité**, décide la création des postes suivants : Création d'un poste permanent d'adjoint administratif à temps non complet, à 60% ; Création d'un poste permanent d'adjoint technique à temps non complet, à 75%. Valide ces évolutions qui seront prises en compte dès la transmission de cette décision au représentant de l'Etat dans le département.
- **Le Conseil Municipal à l'unanimité**, prend acte du rapport annuel de la Métropole sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2024.
- **Le conseil Municipal, à l'unanimité**, prend acte du rapport annuel métropolitain 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.
- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des conventions et contrats signés suivants :**
 - Convention avec l'Académie Aix-Marseille, signée le 13 novembre 2025, pour l'organisation des activités musicales de l'école élémentaire, impliquant un intervenant extérieur mandaté par la Commune.
 - Bon de commande pour la fourniture et pose de bornes LED avec reprise d'alimentation pour l'école Simone VEIL, à l'entreprise PARDO, le 12 janvier 2026, pour un montant de 4 327,80 € HT.

L'ordre du jour étant terminé la séance est levée à 19h50.

Fait à Gréasque, le 2 février 2026.

Le Maire,

Michel RUIZ



